

Avec qui ?

Le PCPE *Sauvy* ancre son action dans une dynamique partenariale.

Le **bénéficiaire**, ses proches **aidants** et tous les **professionnels, services et établissements du département** sont des partenaires dans la mise en œuvre de l'accompagnement de la personne.

Les partenaires déjà conventionnés :



CEAP 66

Ets et Services

Contacts

Vous pouvez nous contacter directement ou passer par la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Pyrénées Orientales :

PCPE - *Sauvy*

15 bd, de la Vallée de la Têt

66270 LE SOLER

04 68 34 36 82

pcpe.sauvy@association-sauvy.fr

alcasal-pocymes.fr

MDPH 66

30 Rue Pierre Bretonneau

66100 Perpignan

04 68 39 99 00

www.ledepartement66.fr/1447-mdph-66.htm



ASSOCIATION
Joseph Sauvy

PCPE - *Sauvy*

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Réponse souple et adaptée, dans une visée inclusive permettant à la personne d'être accompagnée selon ses besoins et ses compétences.

Ses Missions

- Organiser une prise en charge transitoire pour des personnes n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins
- Assurer la continuité des parcours et éviter l'émergence de « situations de rupture »
- Mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux du département.

Pour qui ?

Les Bénéficiaires:

Le PCPE *Sauvy* s'adresse aux personnes en situation de handicap âgées de 3 à 25 ans. Il est habilité pour accompagner les personnes présentant:

- ~ Des troubles du spectre autistique
- ~ Des troubles du comportement
- ~ Une déficience intellectuelle

Les enfants en situation de handicap protégés par l'ASE et faisant l'objet d'une mesure de placement.

Les Aidants:

Les familles, la fratrie, les familles d'accueil (ASE).

Comment ?

L'équipe est composée d'une Directrice, d'une Psychologue, d'une Educatrice Spécialisée et d'un Moniteur Educateur, elle a pour missions :

Auprès du jeune:

- ~ Mettre en place un accompagnement adapté à ses compétences, ses capacités et ses besoins avec l'intervention coordonnée de professionnels libéraux, du secteur médico-social ou de santé.

Auprès de la Famille :

- ~ Soutenir, accompagner, orienter
- ~ Renforcer et valoriser les savoir-faire des aidants
- ~ Proposer des prestations permettant d'alléger l'accompagnement pour les familles

Pourquoi ?

Le PCPE *Sauvy* est habilité à mettre en œuvre ses actions lorsque la personne en situation de handicap est:

- ~ **Sans accompagnement partiel ou total**, quelles que soient les modalités de scolarisation et dont le projet amène à proposer un accompagnement et des interventions en soutien du domicile
- ~ Dans l'**attente d'une orientation** vers un établissement ou un service médico-social
- ~ Dans une **période de transition** vers un établissement ou un service et qui nécessite un appui à la continuité des interventions.

Parcours PCPE

